

**Procès-verbal de la 7^e assemblée ordinaire
du Conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides,**

**Mercredi le 6 décembre 2023, 19 h 30,
Chalet Notre-Dame-des-Laurentides
55, rue Moïse-Verret**

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S :

M ^{me} Sarah Demers	Présidente
M. Denis Demers	Secrétaire
M ^{me} Mélanie Guilmette	Trésorière
M ^{me} Marianne Métivier	Administratrice
M. Jean-François Verret	Administrateur

IL Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.E.S :

M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M ^{me} Kathleen Breault	Secrétaire de soutien
M. Frank Tremblay	Assistant de M. Éric Ralph Mercier

ÉTAIENT ABSENT.E.S :

M ^{me} Marie-Claude Martel	Vice-présidente
M. Éric Ralph Mercier	Conseiller municipal du district des Monts

3 citoyen.ne.s étaient présent.e.s.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Sarah Demers ouvre l'assemblée à 19h30 et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Sarah Demers fait la lecture de l'ordre du jour. Elle demande si d'autres sujets doivent être ajoutés.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée	19 h 30
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 31
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 10 octobre 2023	19 h 35
4. Suivi du procès-verbal	19 h 40
5. Dossiers du Conseil de quartier	20 h 00
<ul style="list-style-type: none">• Programme de mobilisation à la sécurité routière• Calendrier des assemblées régulières 2023-2024• Déneigement passerelle Léo-Savard et Duberger• Demandes de dérogation mineure	
6. Période de questions et commentaires des citoyens	20 h 40
7. Période d'intervention du conseiller municipal	21 h 00
8. Correspondance et trésorerie	21 h 10
<ul style="list-style-type: none">• Page Facebook	
9. Divers	21 h 15
10. Levée de l'assemblée	21 h 30

RÉSOLUTION NDL-23-CA-36

Sur proposition de M^{me} Sarah Demers, appuyée par M^{me} Mélanie Guilmette, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée avec la modification susmentionnée.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 10 OCTOBRE 2023

M^{me} Sarah Demers demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. Les membres proposent les corrections suivantes :

- Modifier «Il y a quorum» à la page 1
- Numérotation des points à l'ordre du jour
- «Procès-verbal de la 6^e assemblée» dans l'entête de la page 1
- «Suivi au procès-verbal» la page 4
- Enlever une majuscule à «octobre» à la page 6
- «renouvelée» (coquille) à la page 5
- «Deux demandes de dérogations mineures ont été reçues» (coquille) à la page 6

RÉSOLUTION NDL-23-CA-37

Sur proposition de M^{me} Sarah Demers, appuyée par M^{me} Mélanie Guilmette, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 10 octobre avec les modifications susmentionnées.

Adoptée à l'unanimité

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

M^{me} Sarah Demers fait un survol du procès-verbal de la rencontre du 10 octobre 2023.

Un sommaire décisionnel a été mis sur le site de la Ville à propos d'un éventuel projet de zone résidentielle de basse densité au nord de la rue Dorval. Les citoyen.ne.s seront invité.e.s à une démarche de participation publique (mesures d'information et de consultation) pour connaître leur avis.

M. Frank Tremblay revient sur le projet de complexe aquatique au nord de la Ville proposé par la municipalité. Les échéanciers et le budget ne sont pas finalisés, mais il tiendra les conseils concernés informés des futurs développements.

Afin de relancer d'autres démarches, M. Frank Tremblay demande aux membres du Conseil de confirmer l'emplacement où le Conseil voyait l'implantation d'un parc ou d'un espace public, soit à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de la rue du Zoo.

5. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

5.1 Programme de mobilisation à la sécurité routière

M^{me} Mélanie Guilmette a déposé un projet à la Ville. Elle a également rallié les employées du service de garde de l'école Le Boisé, qui ont également déposé un projet, dans le but de travailler de concert avec le Conseil de quartier.

Le projet consisterait en un vox-pop portant sur la sécurité routière animé par les élèves de 5^e et 6^e années, avec la présence de CCAP et de TVA. Un gros personnage gonflable serait posté devant le Boisé I et II et sur ce personnage, des messages de sécurité routière seraient affichés. De courtes chorégraphies intégrant des gestes de bon comportement de sécurité routière seraient également réalisées et présentées par des élèves. La Ville a écrit qu'elle enverrait normalement une réponse d'ici Noël.

M^{me} Mélanie Guilmette termine en mentionnant qu'elle a communiqué avec le 311 et qu'en 2024, devant l'École le Boisé, un système de lumières pour traverser sur demande sera installé sur la rue Jacques-Bédard.

5.2 Calendrier des assemblées régulières 2023-2024

M. Ernesto Salvador Cobos sonde les membres à propos du calendrier des assemblées régulières de 2024. M. Jean-François Verret répond que le Conseil souhaite décider des rencontres mois par mois, considérant le faible nombre de membres dans le Conseil et les restrictions par rapport au quorum. Les membres discutent de leurs disponibilités jusqu'en juin.

RÉSOLUTION NDL-23-CA-38

Sur proposition de M^{me} Sarah Demers, appuyée par M. Jean-François Verret, il est résolu que les prochaines assemblées ordinaires du Conseil de Quartier de Notre-Dame-des-Laurentides ainsi que l'assemblée générale annuelle se tiendront les jeudis :

- 25 janvier 2024;
- 29 février 2024 ;
- 11 avril 2024(AGA);
- 23 mai 2024;
- 13 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité

Les rencontres suivantes seront décidées ultérieurement.

5.3 Déneigement de la passerelle Léo-Savard et Duberger

Contactée par une citoyenne, M^{me} Sarah Demers mentionne que cette traverse, qui relie les rues Léo-Savard et Duberger en direction des nouvelles écoles sur la rue de la Faune, n'est pas déneigée. Les élèves doivent donc passer par les rues avoisinantes. La citoyenne a contacté le 311 et on lui a répondu qu'il n'y avait pas de projet de déneigement prévu à cet endroit.

M. Frank Tremblay a pris en note la situation et il effectuera un suivi à ce sujet.

5.4 Demandes de dérogation mineure

Une demande de dérogation mineure a été reçue et ne fera pas partie d'une consultation publique:

- Un citoyen a demandé la permission d'ajouter une troisième remise sur son terrain.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS

Il n'y a pas d'intervention à ce sujet.

7. PÉRIODE D'INTERVENTION DU CONSEILLER MUNICIPAL

M. Frank Tremblay mentionne qu'étant donné son état de santé, M. Éric-Ralph Mercier risque de ne pas revenir avant le Congé des Fêtes. Il veillera à demeurer impliqué au cabinet jusqu'à son retour.

8. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

M^{me} Mélanie Guilmette mentionne qu'en date du 6 décembre 2023, il y a 1 713,10\$ au compte.

RÉSOLUTION NDL-23-CA-39

Sur proposition de M^{me} Mélanie Guilmette, appuyée par M. Denis Demers, il est résolu d'octroyer 100,00 \$ à M^{me} Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

M^{me} Mélanie Guilmette mentionne qu'elle aura besoin d'une preuve d'identité pour chaque membre du Conseil afin de faire la mise à jour annuelle au Registraire des entreprises du Québec.

RÉSOLUTION NDL-23-CA-40

Sur proposition de M^{me} Mélanie Guilmette, appuyée par M^{me} Sarah Demers, il est résolu de rembourser 116,42 \$ à M^{me} Mélanie Guilmette pour l'achat de nourriture et de boissons pour la réunion de travail de ce soir.

Adoptée à l'unanimité.

Correspondance

M. Ernesto Salvador Cobos mentionne qu'une citoyenne a écrit au Conseil pour l'utilisation d'un stationnement d'appoint hivernal. M^{me} Sarah Demers l'a dirigée vers le stationnement du Parc Bon-Pasteur.

9. DIVERS

Patinoire au Parc Bon-Pasteur

M^{me} Mélanie Guilmette informe qu'il y aura construction d'une patinoire réfrigérée au Parc Bon-Pasteur en 2024, un projet citoyen qui avait été piloté par les Loisirs NDL. La patinoire réfrigérée sera similaire à celle de Stoneham : c'est une installation qui pourra être utilisée à l'année (pratique d'autres sports, spectacles, marchés publics, etc.)

Le Conseil de quartier se réjouit de cette nouvelle qui vient répondre à un réel besoin des citoyens.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Sarah Demers annonce la levée de l'assemblée. Il est 20 h 42.

Procès-verbal rédigé par M^{me} Kathleen Breault et révisé par M^{me} Sarah Demers et M. Denis Demers.

SIGNÉ

SIGNÉ

M^{me} Sarah Demers, présidente

M. Denis Demers, secrétaire